

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2026

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Table des matières.....	2
PREAMBULE	3
I - LE CONTEXTE GENERAL	6
1. Le contexte économique	6
A. La croissance et l'inflation se stabilisent	6
B. Le contexte du bloc local	7
2. Les principales mesures du projet de loi de finances 2026	9
A. Une baisse des concours financiers de l'Etat.....	9
B. Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO).....	10
C. Autres mesures du projet de loi de finances	10
II - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE ET SES PERSPECTIVES 2026	10
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1.1. Les recettes de fonctionnement.....	10
A. Les recettes fiscales	11
B. Evolution des dotations et participations.....	12
C. Les recettes de gestion et subventions	12
1.2. Les dépenses de fonctionnement	12
A. Les charges à caractère général	13
B. Les charges de personnel.....	14
C. Autres dépenses de fonctionnement.....	20
1.3. L'équilibre financier de la Ville	22
2.LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	23
2.1. Les dépenses d'investissement	23
2.2. Les recettes d'investissement.....	26
2.3. Evolution de la dette	26

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

2026 : Le développement territorial est à un carrefour, il nous faut en 2026, tenir nos engagements malgré des contraintes nouvelles

PREAMBULE

En 2025–2026, la France évolue dans un contexte économique fragile et incertain : la croissance reste faible ($\approx 0,5\%$ en 2025, 1% en 2026), l'inflation se modère ($\approx 1\%$), mais le chômage repart légèrement à la hausse (près de $8,5\%$ en 2026) et les finances publiques demeurent sous tension avec une dette dépassant 115% du PIB. Pour réduire le déficit, l'État impose aux collectivités locales un effort budgétaire supplémentaire (2,2 Mds € en 2025, 5,3 Mds € en 2026), via un gel des dotations. Ces contraintes limitent à nouveau les capacités d'investissement des collectivités, notamment pour la transition écologique, et menacent de plus en plus leur autonomie financière.

A ces contraintes s'ajoute la réduction des marges de manœuvre fiscales. Les leviers sur les recettes s'amenuisent, et la nécessité de préserver le pouvoir d'achat s'impose alors que l'implication des collectivités reste indispensable dans la mise en œuvre des politiques publiques majeures de proximité.

- ✓ Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, réduction de notre dépendance énergétique
- ✓ Maintien de la sécurité, première de nos libertés, et prévention de la délinquance
- ✓ Soutien au dynamisme commercial et à l'attractivité des territoires avec l'EPT
- ✓ Soutien et accompagnement des populations les plus fragiles par un développement des solidarités

Dans ce contexte budgétaire tendu, la Cour des Comptes alerte régulièrement sur la hausse des dépenses des collectivités locales, jugée contributive à la dégradation du déficit public. Cette analyse est contestée par les Maires : les collectivités ne représentent que 19 % des dépenses publiques (contre 31 % en moyenne en Europe), en revanche elles réalisent près de 70 % des investissements publics en France. Elles sont tenues de respecter l'équilibre de leurs budgets de fonctionnement et empruntent uniquement pour financer l'investissement, ce qui souligne leur rôle essentiel et leur gestion responsable.

La préparation du budget primitif 2026 intervient dans un contexte d'incertitudes liées à l'absence d'adoption définitive de la loi de finances de l'État. Cette situation limite la visibilité de la commune sur le niveau et l'évolution de certaines recettes, notamment les dotations et compensations de l'État, ainsi que sur les paramètres nationaux influençant les charges de fonctionnement. Cela complique par ailleurs la cohérence entre le budget primitif et les trajectoires financières pluriannuelles de la commune.

Le budget qui sera présenté en février sera élaboré sur la base d'hypothèses raisonnables, susceptibles d'être ajustées par des décisions modificatives après la promulgation tant attendue de la loi de finances 2026. En outre, en accroissant l'incertitude et en réduisant la lisibilité budgétaire à court terme, cette situation impose de différer certaines décisions d'investissement ou d'engagements financiers.

Document rédigé par la commune
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Face à cette situation, de nombreux élus locaux présents lors du Salon des Maires, organisé par l'AMF, ne cessent de revendiquer pour 2026 :

- Suppression du **DILICO**.
- Maintien des garanties « à l'euro près » pour les impôts supprimés.
- Suppression des modifications du **FCTVA**, du gel de la DGF.
- Révision des cotisations **CNRACL** (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et redressement financier de la caisse.

L'année 2026 s'annonce comme une étape importante pour notre commune. Dans un contexte économique national tendu, marqué par des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, nous devons conjuguer rigueur et ambition pour continuer à améliorer les services de proximité et votre cadre de vie.

Ce Rapport d'orientations Budgétaires n'est pas qu'un document technique, il reflète notre vision pour l'avenir. Nous avons choisi de tenir nos engagements en matière de solidarité et de qualité des services publics, tout en veillant à préserver notre équilibre financier.

Les défis à relever :

Nous devons faire preuve d'innovation pour relever les défis actuels : transition écologique, attractivité économique, sécurité et qualité de vie. Ces choix sont le fruit d'un travail collectif, associant élus, services et partenaires pour bâtir un budget responsable et porteur d'avenir. Il nous appartient d'affirmer de nouveaux horizons économiques au service de la cohésion sociale et des solidarités et d'anticiper les mutations globales dans un environnement incertain.

Nos services municipaux doivent donc s'adapter aux enjeux et aux modes de vie actuels tout en garantissant la qualité et la proximité du service public. Le Rapport d'orientations Budgétaires 2026 s'inscrit dans cette démarche : garantir l'essentiel, assurer la réalisation des projets pluriannuels et poursuivre l'objectif du bien-vivre à Nogent. Il nous faudra faire preuve d'une vigilance accrue et envisager 2026 comme une année blanche où l'on se donne le temps, et les moyens nécessaires, tant sur plan technique, qu'organisationnel, pour engager un renouveau. Celui-ci devra porter à la fois sur l'écologie urbaine, la préservation de la nature, la maîtrise des énergies, ainsi que sur la mise en place d'une organisation mieux adaptée aux mutations et aux changements à venir.

Nous comptons sur vous !

Philippe GOYHENECHE

Adjoint aux Finances

et à la Démocratie Locale

Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire

Paris Est Marne & Bois

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

RAPPEL DES MODALITES DE PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et des syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'appuie sur un **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB).

Les objectifs du DOB et du ROB visent à résumer la situation financière de la collectivité et à débattre des orientations budgétaires de celle-ci pour relever les nombreux défis qu'imposent les changements et la modernisation auxquels elle est confrontée.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans une chronologie qui va conduire dans un second temps au vote du budget 2026. Il fera l'objet **d'une délibération visant à prendre acte de sa tenue** dans un délai « raisonnable ». Il permettra un débat que nous voulons constructif notamment par sa mise en ligne sur le site internet de la Ville, et ce avant le vote de ce budget primitif en février prochain.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

I - LE CONTEXTE GENERAL

1. Le contexte économique

A. La croissance et l'inflation se stabilisent

La croissance s'est établie à +1,2% en 2024 contre +1,4% en 2023. Dans le cadre du PLF 2026, le gouvernement a révisé la croissance 2025 à 0,9% et se base sur une croissance 2026 de 1%, ce qui est un peu au-dessus des dernières prévisions économiques mais reste faible.

PIB en volume	2025	2026	2027	2028	2029
PLF 2026	+0,7%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,3%
PSMT (*) 2025-2029 révisé avril 2025	+0,7%	+1,2%	+1,4%	+1,4%	+1,2%
LFI 2025 et PSMT (*) 2025-2029 initial oct 2024	+0,9%	+1,4%	+1,5%	+1,5%	+1,0%
FMI (oct 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,2%	+1,3%	+1,2%
Banque de France (sept 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,1%		
Consensus éco (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%	+1,2%		
OCDE (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%			
Com. Européenne (mai 2025)	+0,6%	+1,3%			
FMI (avril 2025)	+0,6%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,2%

* Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme

En matière d'emploi, le taux de chômage qui s'élevait à 7,7% au 3^{ème} trimestre 2025 en France, repart un peu à la hausse (+ 0,3 point par rapport à son niveau du troisième trimestre 2024).

S'agissant de l'inflation, elle a continué de décélérer en 2025 et varie autour de +1% en moyenne annuelle depuis plusieurs mois. Elle s'établit à 0,96% sur 1 an au mois d'octobre, en ligne avec les prévisions économiques. Les prix de l'énergie, qui représentent 8,1% du panier de l'indice des prix à la consommation, ont contribué sur une grande partie de l'année 2025 à la baisse de l'inflation. Pour les années suivantes, la trajectoire budgétaire pluri annuelle retenait une cible de 1,8% qui devrait probablement n'être atteinte qu'en 2027 selon les dernières prévisions économiques. Le PLF 2026 est construit avec une inflation prévisionnelle de 1,3% que le Haut Conseil des Finances publiques juge comme « plausible ».

Inflation	2025	2026	2027	2028	2029
PLF 2026	+1,1%	+1,3%	+1,75%	+1,75%	+1,75%
PSMT (*) 2025-2029 révisé avril 2025	+1,3%	+1,4%	+1,8%	+1,8%	+1,8%
LFI 2025 et PSMT (*) 2025-2029 initial oct 2024	+1,4%	+1,8%	+1,8%	+1,8%	+1,8%
FMI (oct 2025)	+1,0%	+1,3%	+1,8%		
Banque de France (sept 2025)	+1,0%	+1,3%	+1,8%		
Consensus éco (Sept 2025)	+1,1%	+1,7%	+1,8%		
OCDE (Sept 2025)	+1,1%	+1,6%			
Com. Européenne (mai 2025)	+0,9%	+1,2%			
FMI (avril 2025)	+1,3%	+1,6%	+1,9%	+1,9%	+1,9%

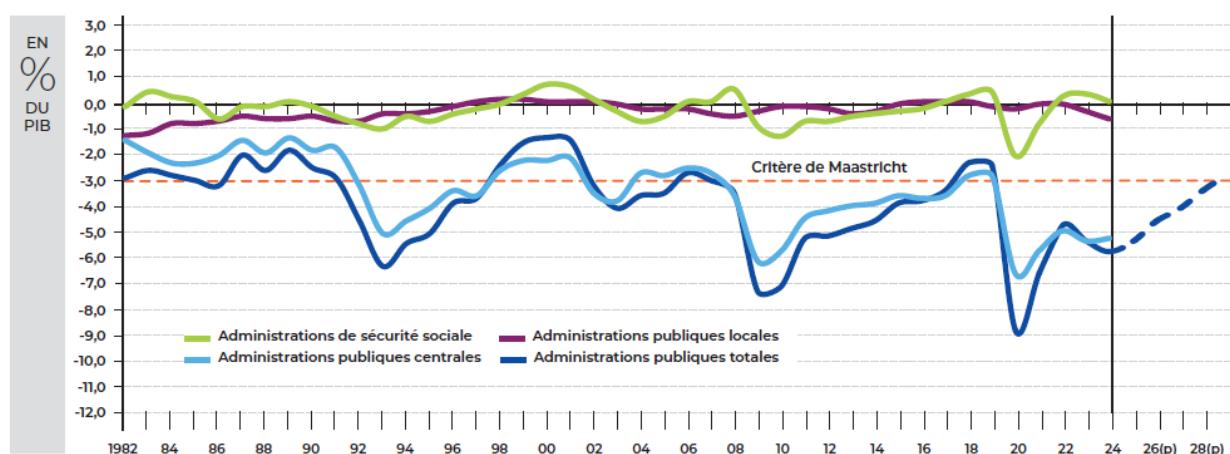
* Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

S'agissant du déficit public, il s'établit à 5,8% du PIB en 2024 et à 5,4% en 2025. Le PLF 2026 présente une trajectoire de redressement visant à revenir en dessous du seuil des 3% de déficit en 2029.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale

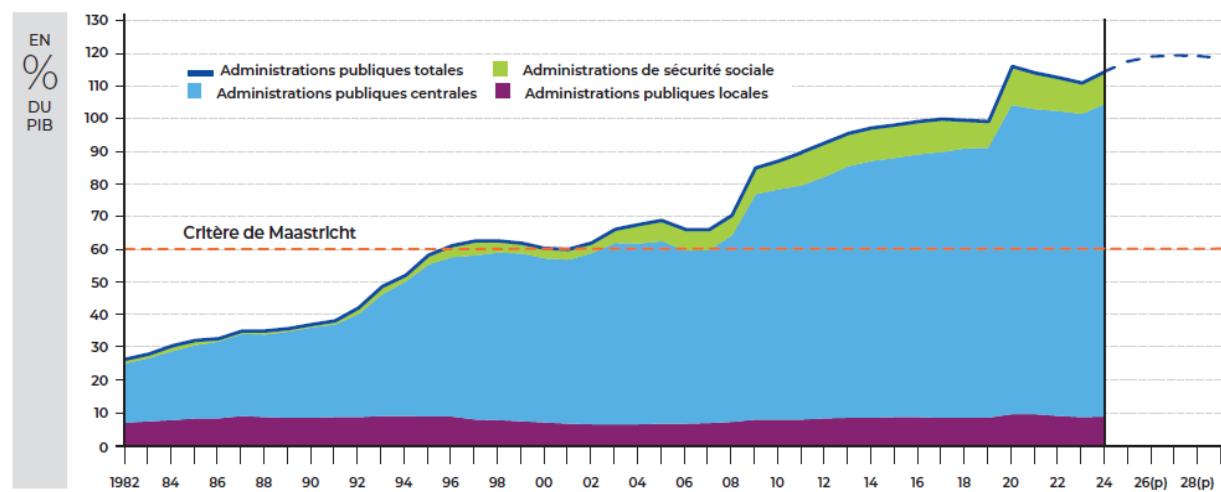


Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette publique française poursuit sa hausse : 3 088 Md€ fin 2023 (109,6 % du PIB), 3 305 Md€ fin 2024 (113 %) et près de 3 450 Md€ fin 2025 (\approx 116 %). Cette progression s'explique par des déficits persistants et une charge d'intérêt en forte augmentation (67 Md€ en 2025), accentuant la contrainte budgétaire.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

B. Le contexte du bloc local

Sur l'exercice 2025, l'épargne brute des collectivités locales devrait légèrement diminuer de 0,3% pour atteindre 42,3 Md€ alors que les dépenses augmentent de 2,5% et que les recettes courantes progressent seulement de 2,2%.

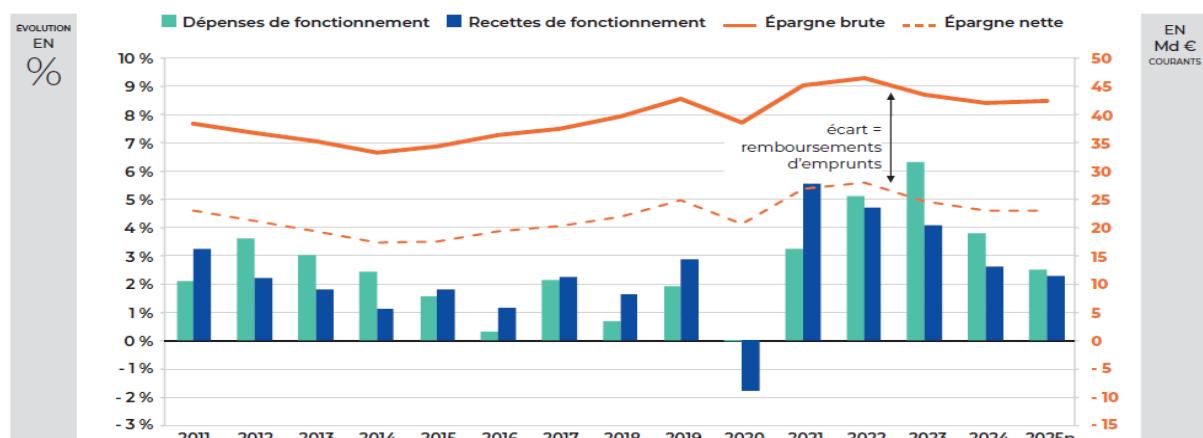
Simultanément, l'investissement poursuivra sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal. Le besoin de financement restera à un niveau important, assez classique en année préélectorale et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
financées par :				
· Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
· Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
· Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2

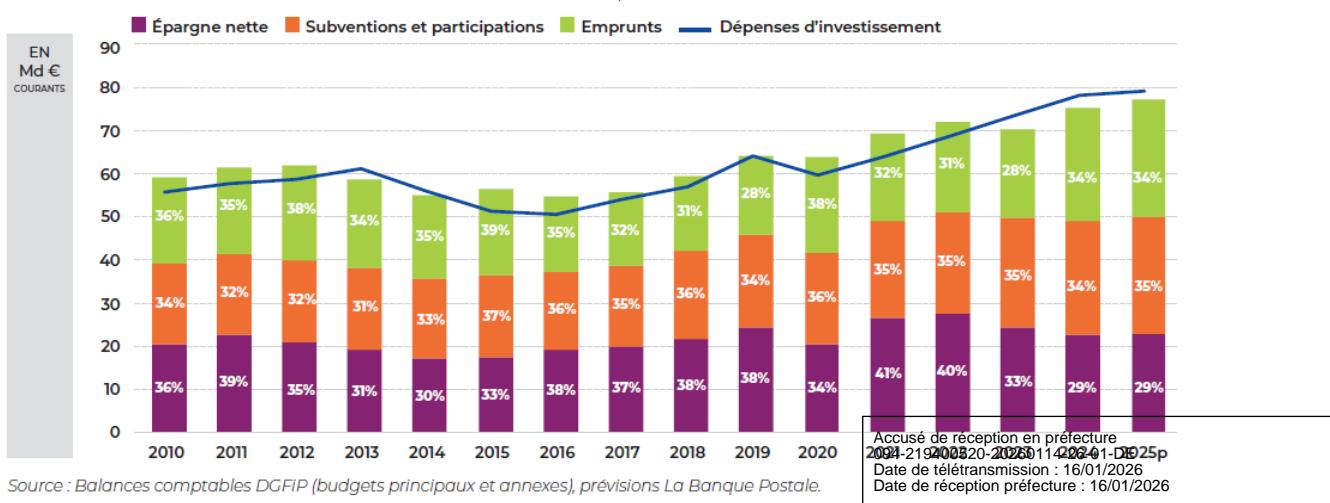
Les dépenses d'investissement seraient financées, en plus de l'épargne nette, à hauteur de 35%, par des recettes d'investissement (hors dette) en progression de 3,6% pour atteindre 28,0 milliards d'euros. Le FCTVA resterait dynamique, en lien avec le haut niveau de dépenses d'équipement observé depuis 2023. Des incertitudes demeurent sur le rythme de versement des subventions d'investissement (DSIL, fonds vert...) dans un contexte de tensions accrues sur les finances publiques. Les emprunts nouveaux viennent compléter le financement des investissements à hauteur de 34%. Ce recours important à l'emprunt ne devrait pas suffire à couvrir le besoin de financement global des collectivités locales impliquant une ponction sur les fonds de roulement.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFiP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale

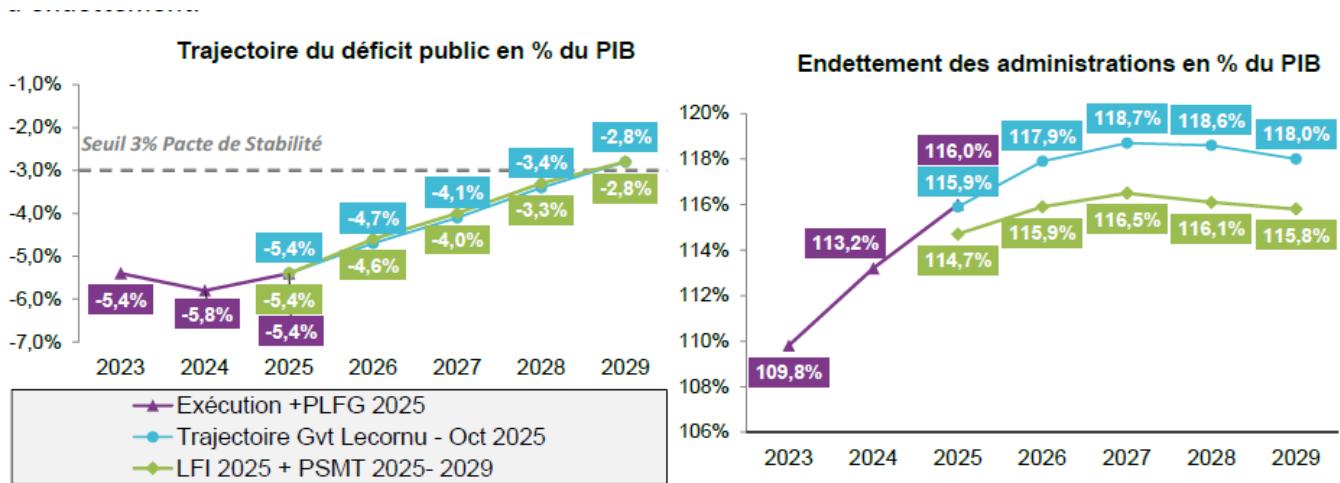


Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

2. Les principales mesures du projet de loi de finances 2026

Avec l'échec du vote du budget de l'Etat par la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre, une loi spéciale va être soumise aux parlementaires, pour éviter un blocage financier. Cela équivaut à un début d'année blanche c'est-à-dire le gel du budget d'un exercice sur l'autre.

Ce qui avait été prévu dans le projet de loi de finances 2026 : Le projet de loi de finances 2026 vise à réduire le déficit public à 4,7% du PIB (contre 5,4% en 2025) et à stabiliser la dette autour de 118% du PIB, dans un contexte de croissance modérée (+1%) et d'inflation contenue (1,3%). L'effort repose sur une maîtrise des dépenses et une révision des dispositifs fiscaux.



La trajectoire repose sur une évolution limitée à 1,2% des dépenses des collectivités ce qui équivaut à une baisse en volume de 0,1%. Sur le plan budgétaire, les crédits sont globalement contraints à l'exception des priorités stratégiques : défense (+6,7 Md€), sécurité intérieure et justice (renfort budgétaires et créations de postes).

A. Une baisse des concours financiers de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait gelée en 2026 à son montant de 2025, ce qui induirait une baisse en valeur réelle compte tenu de sa non-indexation sur l'inflation.

- + 150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- + 140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (DSUCS)

Minoration des variables d'ajustement : Le montant du prélèvement sur les variables d'ajustement passe de 487 M€ en 2024 à 527 M€ en 2025. Dans un contexte de mise à contribution durable des collectivités locales au redressement des comptes publics, le périmètre des variables d'ajustement sera amené à être revu rapidement.

D'autres dotations en baisse : La compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels : le PLF 2026 prévoit l'application d'un coefficient de réfaction de 0,75 (-25%) sur la compensation revenant à chaque collectivité à compter de 2026. Par ailleurs, les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal sont en baisse de 200 M€.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

B. Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)

Le DILICO 2025 sera reversé sans reconstitution par un nouveau prélèvement : 90% (30% par an) en direct à chaque collectivité et 10% dans les fonds de péréquation comme prévu initialement.

Le DILICO 2026 : ramené de 2 Mds€ à 890 M€ avec l'exemption des communes et la réduction de la moitié de la contribution des Département et des EPCI.

C. Autres mesures du projet de loi de finances

Maintien du FCTVA en fonctionnement : Le PLF 2026 prévoyait initialement la suppression du FCTVA en fonctionnement mais le Sénat a supprimé cette disposition.

Dotations d'investissement : Les dotations d'investissement sont concentrées sur la Défense (+6,7 Md€) et la sécurité/justice, tandis que les enveloppes pour la transition écologique et les collectivités sont fortement réduites (Fonds vert à 650 M€ en 2026 versus 1,5 Md€ en 2025 et 2,5 Md€ en 2024).

Taxe d'aménagement : Introduite par amendement, cette disposition consiste en une avance exceptionnelle de l'Etat en 2026 au profit des collectivités ayant subi une baisse importante de la taxe d'aménagement entre 2024 et 2025. La notion de « perte importante » sera précisée par décret en Conseil d'Etat.

II - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE ET SES PERSPECTIVES 2026

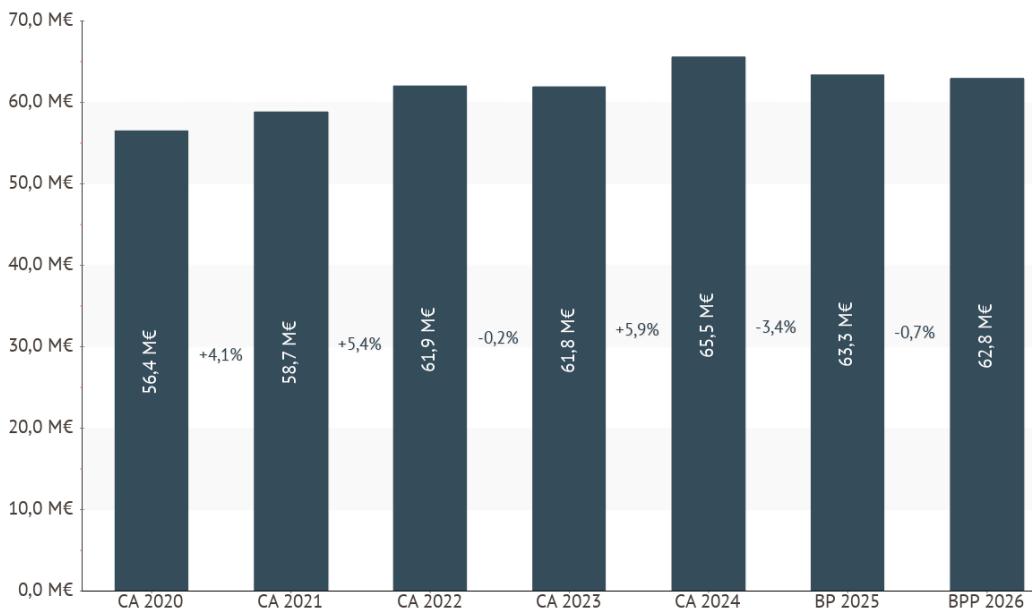
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit ici d'évaluer dans un premier temps les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire les produits de la fiscalité locale directe et indirecte (droits de mutation, attribution de compensation ...) et les dotations, puis dans un deuxième temps les dépenses de fonctionnement : charges à caractère général, charges de personnel, subventions versées, intérêts de la dette... Cette présentation permettra de décrire l'état financier de la Ville.

1.1. Les recettes de fonctionnement

La Ville est dans une phase de ralentissement durable de ses ressources : avec des bases d'imposition faiblement évolutives (+0,8%), des DMTO volatiles, une dotation forfaitaire en baisse. Ainsi, toutes recettes confondues, la variation des recettes devraient diminuer de 0,7%.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026



A. Les recettes fiscales

En matière de **fiscalité directe**, le taux de TFPB (taxe foncière pour les propriétés bâties) est de 33,47%. L'INSEE a publié le 28 novembre 2025 le coefficient de revalorisation qui s'appliquera pour 2026. Il s'établit ainsi à +0,8%. Ce taux servira au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives applicable en 2026, relevant ainsi une progression inférieure à celle constatée pour 2025 (1,7%). Toutefois, cette actualisation de +0,8 % concerne uniquement les locaux à usage d'habitation, les résidences secondaires, ainsi que les immobilisations industrielles assujetties à la taxe foncière. En revanche, les locaux professionnels ne seront pas soumis à ce même coefficient : leur valeur locative est mise à jour via la révision annuelle de la grille tarifaire départementale, basée sur les loyers déclarés par les entreprises.

Par ailleurs, la commune a reçu le fichier du rôle de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et il a été constaté une baisse de 530 K€ par rapport à l'année précédente et de 271 K€ par rapport aux montants de THRS attendus au regard des bases communiquées en mars 2025. Cette forte baisse s'expliquerait par des défaillances ou erreurs des usagers lors de la nouvelle obligation de déclaration de leurs biens.

A partir des éléments connus au moment de l'élaboration du budget primitif, le produit prévisionnel de la fiscalité 2026, est estimé à environ 39 M€ (le produit fiscal sera alors ajusté en cours d'année en fonction des informations fournies à la collectivité).

La fiscalité indirecte pèse environ 9,6M€ et ne devrait pas évoluer au rythme de l'inflation.

L'attribution de la compensation est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. Pour 2022 et les années suivantes elle reste stable à 6,5 M€.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est évalué à 0,6 M€ pour 2026.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont été dès 2023 fortement touchés par la crise immobilière. Sur les trois derniers exercices la Ville a bénéficié d'un produit moyen de 2,7 M€. L'estimation 2026 est évaluée à 3 M€.

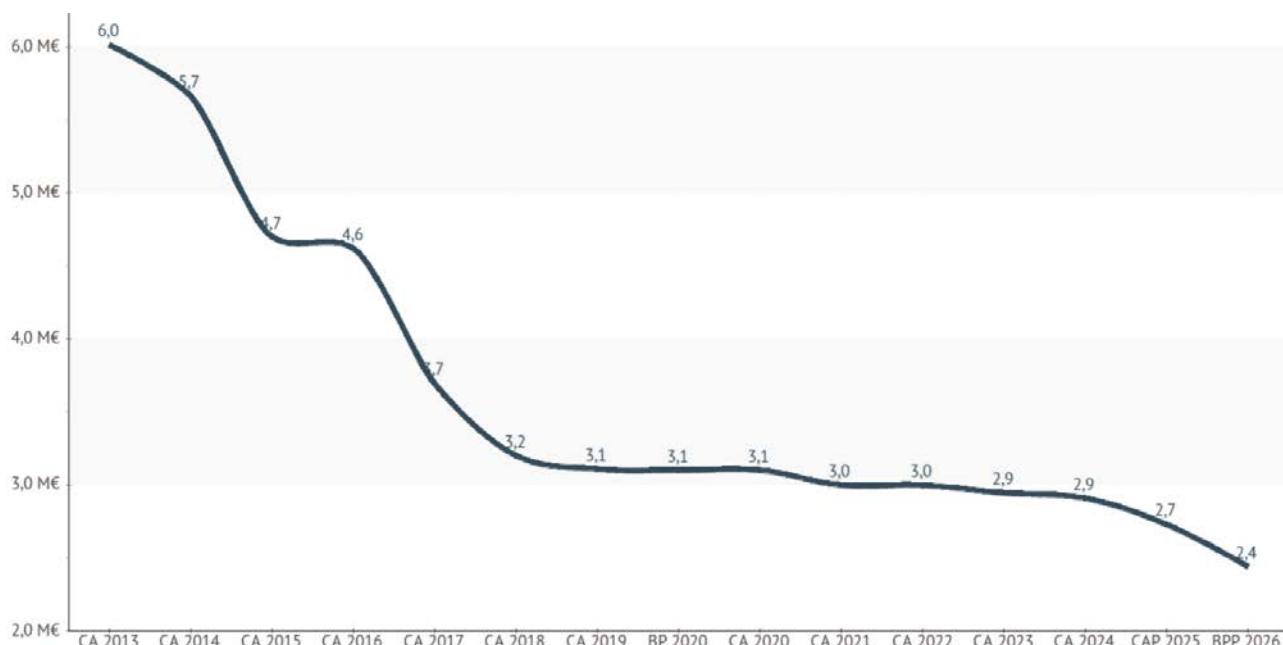
Attesté de réception préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

B. Evolution des dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Au regard des éléments de la Dotation Forfaitaire (part principale de la DGF) notifiés les années antérieures, on avait constaté une « stabilité » depuis 2021 mais en 2025, la ville a perçu une dotation inférieure à 2024 (2,7 M€ contre 2,9M€ en 2024) ce qui conduit la collectivité à anticiper en 2026 à une nouvelle baisse de la dotation.

EVOLUTION DOTATION FORFAITAIRE



Depuis 2013, la diminution du produit de la dotation forfaitaire a été de plus de 50%. En 2026, elle devrait plafonner à 2,4 M€.

Les autres dotations : Il s'agit principalement des dotations allouées par la Caisse d'allocations Familiales (CAF) pour toutes les activités organisées en faveur de la tranche d'âge de 0 à 25 ans (accueil de la petite enfance, des Clubs de Loisirs et de Découvertes, actions menées en faveur de la parentalité et de la jeunesse). Les autres dotations correspondent aux dotations pour les titres sécurisés, la dotation ALCOME....

C. Les recettes de gestion et subventions

- Les produits des loyers et les refacturations des charges locatives.
- Les produits des services (services facturés à la population).
- Les produits exceptionnels composés des remboursements d'assurance
- Les atténuations de charges de personnel par le remboursement de l'assurance maladie et de la couverture maladie des salaires du personnel en maladie.

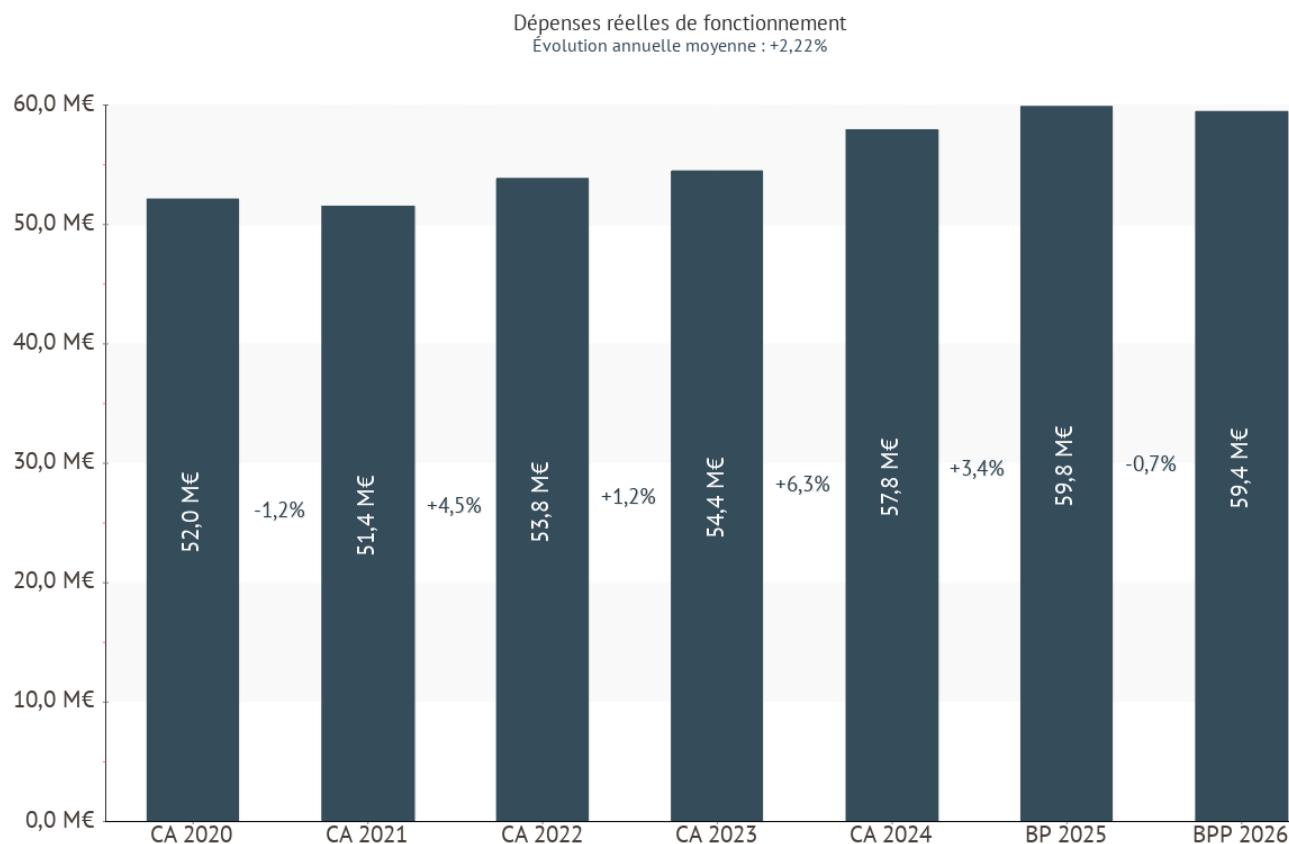
1.2. Les dépenses de fonctionnement

L'année 2026 s'inscrit donc dans une trajectoire budgétaire exigeante à l'aune de l'augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL, de la baisse de la DGF, de la modulation des conditions d'attribution du FCTVA et au regard des recettes fiscales dont la revalorisation des bases quotidiennement forte.

Accès de réception préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Dans ce contexte extrêmement contraint, pour l'exercice 2026 chaque service a reçu une enveloppe budgétaire fixée par la Direction Générale. Il leur appartenait ensuite de répartir cette enveloppe sur l'ensemble de leurs lignes budgétaires selon les besoins sans la dépasser voire en la réduisant.

Pour l'exercice 2026 les dépenses réelles de fonctionnement devraient représenter un total de 59,4 M€ dont 12,3 M€ en charges à caractère général et 25,5 M€ en charges de personnel, portant l'évolution globale des charges réelles de fonctionnement prévisionnelle de 2026 à -0,7% par rapport au budget de l'exercice 2025 dans l'attente d'une connaissance plus précise des moyens attribués par L'Etat.



A. Les charges à caractère général

Ce chapitre est fortement exposé aux effets du prix des fluides (gaz, électricité) et d'une manière générale de l'inflation qui impacte tous les secteurs d'activité. A cela s'ajoute le coût des assurances des dommages sur les biens communaux et la flotte automobile qui représente une part importante des dépenses d'assurance de la Ville. L'augmentation des coûts liée à ces garanties, accentuée par la hausse des réparations et des indemnisations, pèse directement sur le budget de fonctionnement. Pour faire face à ces contraintes financières et maîtriser les dépenses, plusieurs leviers ont été envisagés notamment :

- Renégocier les contrats existants. Ce fut le cas pour les secteurs des espaces verts avec le changement de prestataire qui a réduit le prix des prestations.
- Poursuivre les audits énergétiques des bâtiments pour identifier les pistes d'économies d'énergie.
- Acquérir des nouveaux outils de gestion afin de rationaliser les coûts comme notamment l'acquisition de la plateforme juridique « Doctrine » qui a permis de supprimer plusieurs abonnements.
- Mettre en place des **enveloppes par service** dans un but de rationaliser certaines dépenses, de mutualiser des achats entre services....

094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

- Rationnaliser les coûts de la maintenance informatique.

Cette maîtrise de la dépense n'a pas réduit pour autant la qualité du service public. Plusieurs postes ont fait l'objet d'une augmentation pour maintenir, voire améliorer, la qualité du service public proposé :

- Le nouveau marché de restauration scolaire (1^{er} décembre 2024) a apporté une réelle amélioration de la qualité des repas servis aux enfants, sujet suivi lors des comités consultatifs de restauration scolaire (CCRS) auxquels participent des représentants de parents d'élèves et des enfants des clubs de loisirs. Une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire est menée sur l'ensemble des écoles (pesée journalière, actions en lien avec le Territoire).
- La réouverture du Point Information Jeunesse permet au Pôle Jeunesse d'apporter un soutien aux jeunes (15-25 ans) sur l'ensemble des domaines de la vie quotidienne (études, stages, emploi, santé...). Cet axe s'ajoute à toutes les autres activités du pôle en direction des 10-25 ans, notamment le contrat local d'accompagnement à la scolarité qui vise à accompagner les collégiens et lycéens dans leur réussite scolaire.
- Le renforcement du service de propreté par un prestataire extérieur depuis septembre 2024 (intervention de 2 balayeuses/laveuses).
- Le maintien des activités en faveur des seniors et des animations de la ville.

En 2026, les dépenses de ce chapitre s'élèveraient à 12,3 M€, soit une baisse de 9,9% (montant budgété en 2025 : 13,7 M€).

B. Les charges de personnel

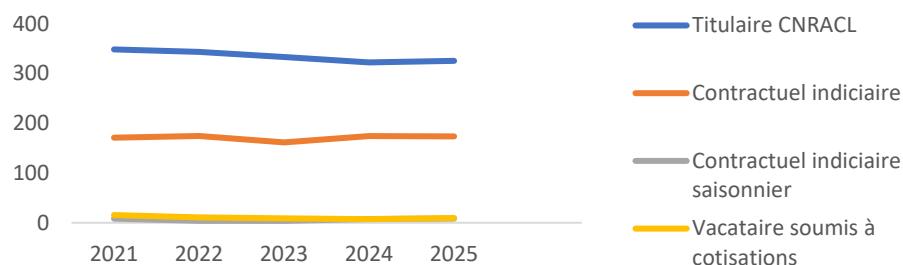
L'ensemble des agents à temps complet réalise **1 607 heures par an au rythme majoritaire de 38 heures hebdomadaires**, ce qui dans ce dernier cas leur ouvre droit à 18 jours de RTT dont l'un est déduit au titre de la journée de solidarité. A ce jour, 87,94 % des agents sur postes permanents travaillent à temps complet, 8,95 % à temps non complet et 3,11% à temps partiel.

Au 1^{er} janvier 2026, 16 agents travaillent à temps partiel, correspondant à 12,1 ETP. Cette augmentation par rapport au 1^{er} janvier 2025 (7 agents de plus) s'explique en partie par trois demandes de retraite progressive, nouveau dispositif permettant de percevoir sa pension de retraite et de cumuler une activité à temps partiel. Ils sont répartis de la manière suivante : 13 femmes (4 en catégorie B et 9 en catégorie C) et 3 hommes de catégorie C.

L'évolution des effectifs, entre l'année 2024 et 2025, montre une légère diminution des agents titulaires. La population des agents contractuels sur postes permanents reste stable depuis plusieurs années.

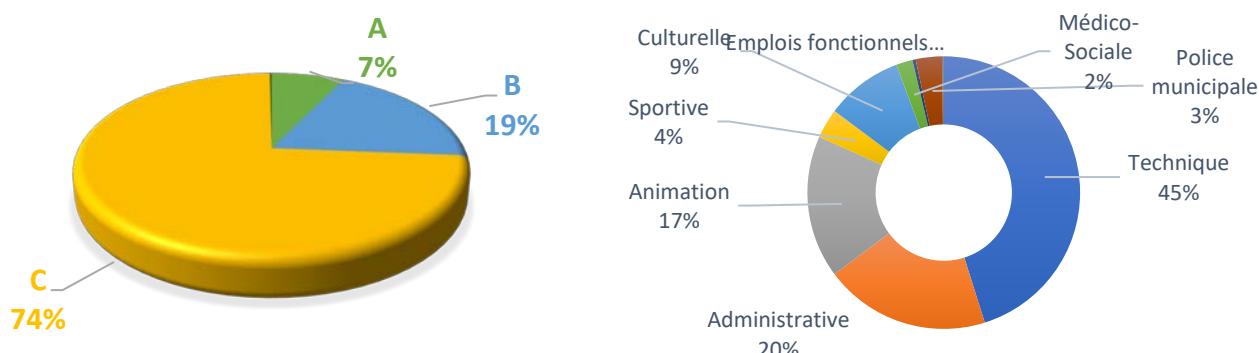
Accusé de réception en préfecture 094-219400520-20260114-26-01-DE Date de télétransmission : 16/01/2026 Date de réception préfecture : 16/01/2026
--

L'évolution des effectifs rémunérés



Les effectifs au 1er janvier 2026 représentent 514 agents (518 au 1er janvier 2025) sur emplois permanents soit 483,64 équivalents temps plein (ETP) (491,11 ETP en 2025).

L'effectif par catégorie hiérarchique et par filière est réparti de la manière suivante :



Il existe une forte prédominance de la catégorie C à raison de 74 % des effectifs et une représentativité de la filière technique importante (45%) suivie par la filière administrative (20 %) et la filière animation (17%). La répartition des effectifs par catégorie hiérarchique et filière est classique pour le niveau de service public développé par une commune de cette strate.

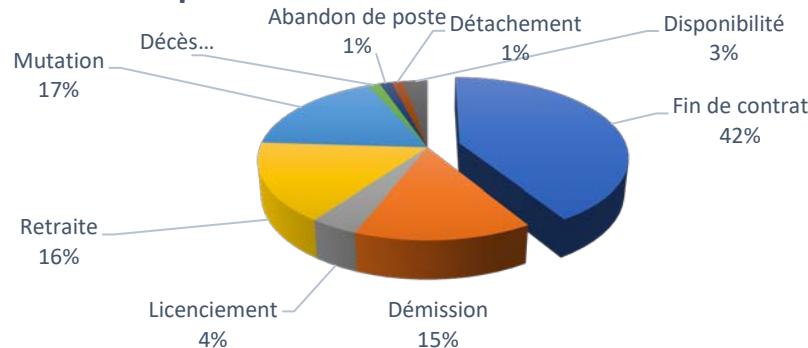
Concernant spécifiquement la filière médico-sociale, l'ensemble des structures petite enfance est actuellement géré sous forme de DSP. Les agents relevant de cette filière au sein de la collectivité sont la directrice du Relais Petite Enfance, deux agents actuellement en congé de longue maladie et en situation de reclassement dans les services conservant leur grade d'origine.

La mobilité : En 2025, le taux de turn-over des agents sur postes permanents est de 16,45 % dont 8,14 % titulaires (87 entrées et 89 sorties), en baisse par rapport à 2024 (18,45%). Toutefois, si l'on exclut les 12 agents transférés auprès du concessionnaire de la dernière crèche concédée en 2024, la diminution par rapport à l'année précédente reste marginale.

La fin de contrat reste le motif le plus important de sortie des agents de la collectivité, soit 42% des agents, suivi par la mutation (17%), le départ en retraite (16%) et enfin la démission (15%).

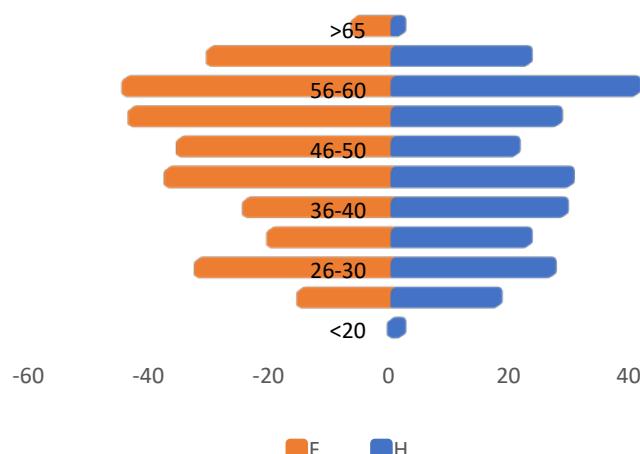
Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Motifs de départs des agents sur postes permanents en 2025

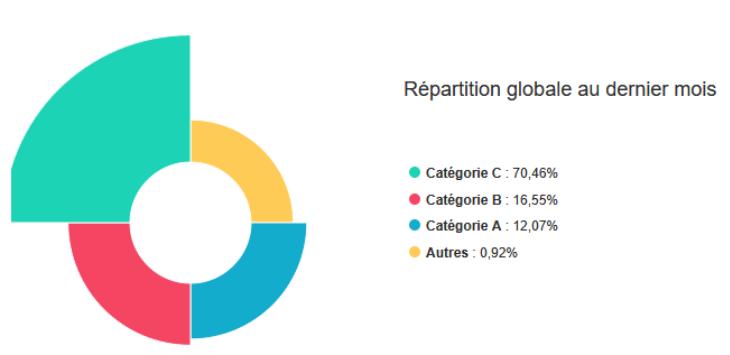


Les filières les plus concernées par la mobilité sont la filière animation, la filière technique et la filière police municipale.

La pyramide des âges : L'âge moyen des agents présents au 1^{er} janvier 2026 sur postes permanents est de 44,5 ans. Cet âge moyen diminue à 44 ans pour l'ensemble des agents de la collectivité.

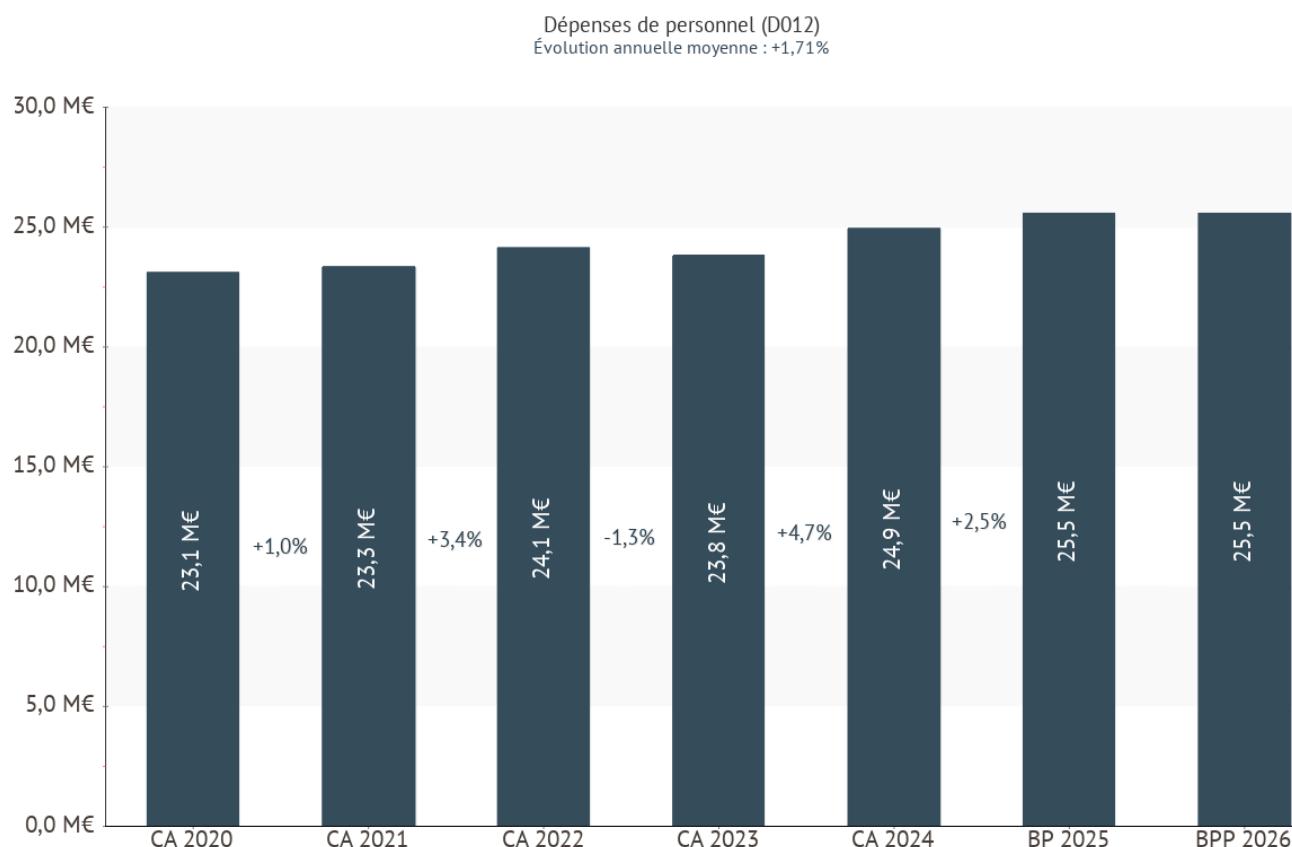


Les pourcentages liés à la **répartition de la masse salariale** par catégorie hiérarchique ou par profil sont constants par rapport à l'an dernier au 31 décembre.



Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

L'évolution de la masse salariale reste soumise à des mécanismes qui s'imposent à tout employeur public : l'évolution des carrières et de la réglementation.



En 2025, les frais de personnel pèsent pour 43% (part identique aux années précédentes) sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Evolution de la masse salariale 2020-2026							
Libellés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BPP 2026
Traitements indiciaires titulaire	8,3M€	7,8M€	8,0M€	8,0M€	8,0M€	8,2M€	8,0M€
NBI, supplément familial et indemnité de résidence	0,4M	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,5M€	0,6M€	0,6M€
Régime indemnitaire titulaire	2,8M€	2,8M€	2,9M€	2,9M€	3,0M€	3,1M€	3,1M€
Brut non titulaire	4,7M€	5,1M€	5,3M€	5,0M€	5,6M€	5,5M€	5,6M€
Autre personnel ext.	0,1M€	0,1M€	0,2M€	0,2M€	0,1M€	0,2M€	0,2M€
Charges Sociales Tit et non tit.	6,3M€	6,4M€	6,7M€	6,7M€	7,0M€	7,3M€	7,5M€
Autres dépenses	0,5M€	0,7M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€
TOTAUX	23,1M€	23,3M€	24,1M€	23,8M€	24,9M€	25,5M€	25,5M€

Cette croissance s'explique en grande partie par des causes exogènes, c'est-à-dire externes à la collectivité, dont notamment, au titre de 2026, comme déjà en 2025, la hausse de cotisation de 3 points de la part patronale des cotisations CNRACL. Désormais, le taux de cette cotisation passe à 37,65% contre 34,65% en 2025. Cette mesure est évaluée à 235 K€ pour 2026 et représente un coût cumulé de 475 K€ pour 2025 et 2026.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

La prévision tient également compte des heures supplémentaires à rémunérer au titre de la participation des agents à la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales évaluée à hauteur de 70 K€.

Les hypothèses endogènes représentent les hypothèses propres à la collectivité et dont celle-ci a la maîtrise comme les arrivées des nouveaux agents, les créations ou suppressions de poste ou la révision du régime indemnitaire comme celui de la Police Municipale réalisée depuis début 2025. La prévision budgétaire a donc été alimentée des mobilités prévues en 2026 avec les départs annoncés dans le cadre de la mobilité des fonctionnaires, des fins de contrat et des départs en retraite ou des arrivées déjà connues telles que :

- Un responsable de la régie voirie et adjoint au responsable de la régie propreté,
 - Une directrice de la bibliothèque,
 - Une chargée de subventions.

Les efforts pour contenir l'évolution de la masse salariale se poursuivront en 2026, le montant projeté est de 25,53 M€ soit une enveloppe identique à celle votée lors du BP 2025.

Lors de chaque vacance de poste (retraite, mutation, départ, etc.), la question du remplacement doit être systématiquement analysée. Les services concernés sont ainsi invités à travailler en étroite collaboration avec la DRH afin d'ajuster au plus juste les besoins organisationnels, dans le respect de la nécessaire maîtrise de la dépense publique.

Par ailleurs, la collectivité poursuit ses efforts en faveur de la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels, en proposant des stagiairisations lorsque le cadre réglementaire le permet. À ce titre, 17 agents ont bénéficié d'une mise en stage en 2025.

Enfin, le recours au remplacement des absences par des agents contractuels continuera d'être examiné au cas par cas, en privilégiant, lorsque cela est possible, des ajustements organisationnels internes permettant de maintenir la qualité du service public sans recourir systématiquement à un remplacement.

En outre, la proposition de BP 2026 comporte une part liée à la vacance frictionnelle qui englobe aussi bien les départs de la collectivité que le délai pouvant exister entre le départ d'un agent et le recrutement de son successeur. Cette vacance est estimée au titre de l'année 2026 à un montant de 250 K€ à 300 K€.

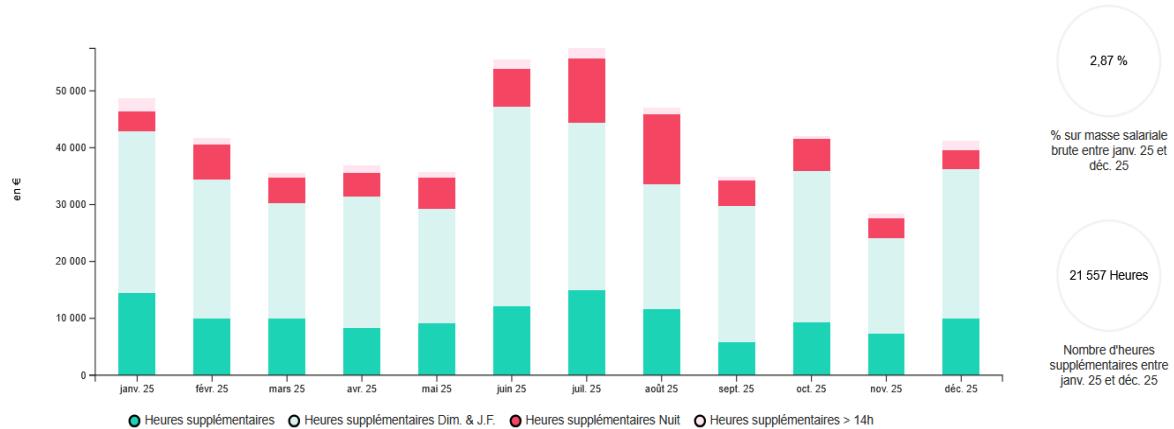
La maîtrise des éléments variables impactant la masse salariale (heures supplémentaires, astreintes etc) sera aussi poursuivie.

Le poids du régime indemnitaire des agents sur postes permanents en 2025 est de 19,40%, soit une augmentation de 61 K€ par rapport à l'année 2024 (+ 0,2 point de la masse salariale). Cette légère augmentation de la part du régime indemnitaire dans le pourcentage de la masse salariale s'explique essentiellement par le surcoût en année pleine, de l'instauration du nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale.

Pour mémoire, l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise) est une prime fixe liée au niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées pour sa part, le CIA

(Complément Indemnitaire Annuel) est une prime facultative et variable liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. L'IFSE en 2025 représente pour, tous les cadres d'emplois éligibles, un montant de 2,06 M€ et le CIA 182 K€.

Les heures supplémentaires, en 2025, représentent 524 K€ (soit 21 557 heures). Après une année 2024 marquée par une hausse du nombre d'heures supplémentaires, conséquence d'évènements majeurs (Jeux Olympiques et 3 tours d'élections nationales), le nombre d'heures supplémentaires est revenu à un niveau presque équivalent à celui de l'année 2023 (20 882 heures). Les heures supplémentaires (y compris en matière de sécurité publique) représentent 2,87% de la masse salariale brute, soit une diminution de 0,43 points par rapport à l'année 2024.



La NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) constitue un complément de rémunération attribué à certains emplois de la fonction publique territoriale présentant des responsabilités ou une technicité particulière. Elle se traduit par l'octroi de points d'indice majoré supplémentaires et est versée de plein droit aux fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité. Les agents contractuels n'en bénéficient pas. Pour l'exercice 2025, le montant global versé au titre de la NBI s'élève à 51 K€.

Les avantages en nature concernent principalement les repas pris par les agents accompagnant les enfants pendant la pause méridienne (notamment les ATSEM et le personnel d'animation). Ces repas sont valorisés sur la fiche de paie des agents concernés et intégrés aux bases de cotisations sociales, rendant ainsi l'avantage imposable. Aucun logement n'est actuellement attribué au titre de la nécessité absolue de service. Les véhicules attribués aux agents sont exclusivement des véhicules de service. Leur remisage à domicile ne s'accompagne d'aucune autorisation d'utilisation à des fins personnelles, ce qui exclut toute notion d'avantage en nature. Enfin, les outils de communication mis à disposition sont strictement réservés à un usage professionnel. Conformément à la réglementation, leur utilisation ne donne pas lieu à une évaluation en avantage en nature et n'entre pas dans l'assiette des cotisations sociales.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) correspond à l'évolution naturelle de la masse salariale résultant de la progression de carrière et de l'ancienneté des agents. Cette évolution traduit les augmentations automatiques de rémunération liées aux avancements d'échelon, de grade, aux promotions internes ou à la reconnaissance de la technicité acquise. Chaque année, cet effet mécanique se traduit par une hausse tendancielle du coût global des personnels, généralement estimée entre 1 % et 2 % de la masse salariale. Autrement dit, même à effectif constant, la collectivité voit ses charges de personnel progresser du seul fait de l'évolution statutaire et de carrière de ses agents.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Pour l'exercice 2026, le coût prévisionnel des avancements d'échelon au bénéfice des agents communaux est évalué à environ 71 K€.

Les autres dépenses, hors flux de paie, sont estimées à 159 K€ dont 82 K€ dédiées à la formation. Sont également inscrites, les prestations proposées par le CIG (43 K€), auxquelles la collectivité adhère depuis plusieurs années et qui demeurent indispensables à la réalisation des missions de la Direction des Ressources Humaines. Elles comprennent notamment l'accès à la base juridique BIP, ainsi que l'adhésion au service EIPRP (Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels). On retrouve également l'abonnement à la plateforme des diffusions des offres d'emplois (8 K€) ainsi que les frais de déplacements pris en charge par la collectivité dans le cadre des congés bonifiés (12 K€).

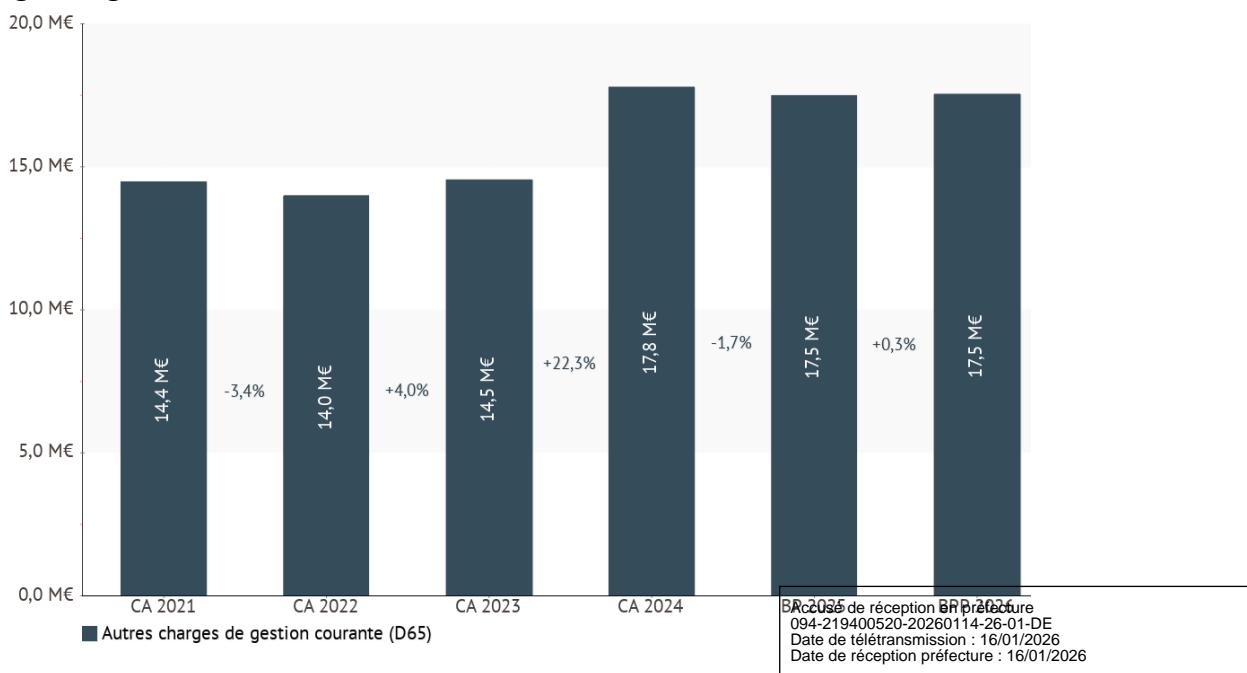
Plan d'actions 2026 de la politique des Ressources Humaines

La fonction publique fait face à plusieurs défis parmi lesquels peuvent être évoqués une baisse d'attractivité ou la transformation des organisations de travail (transition numérique et environnementale, la retraite progressive). Ainsi, les principaux chantiers de modernisation de la politique des ressources humaines de la collectivité en 2026 seront les suivants :

- La dématérialisation des entretiens annuels d'évaluation.
- L'actualisation des lignes directrices de gestion.
- La mise à jour du plan de formation.
- La réalisation d'une cartographie des postes et métiers en lien avec une harmonisation des profils de poste.
- L'optimisation de l'organisation de certains services tels que les Services Techniques ou le CTM
- La mise en place d'une école de formation interne facilitant la transmission des savoirs et des compétences, démarche apprenante valorisant les acquis de l'expérience professionnelle de chacun.

C. Autres dépenses de fonctionnement

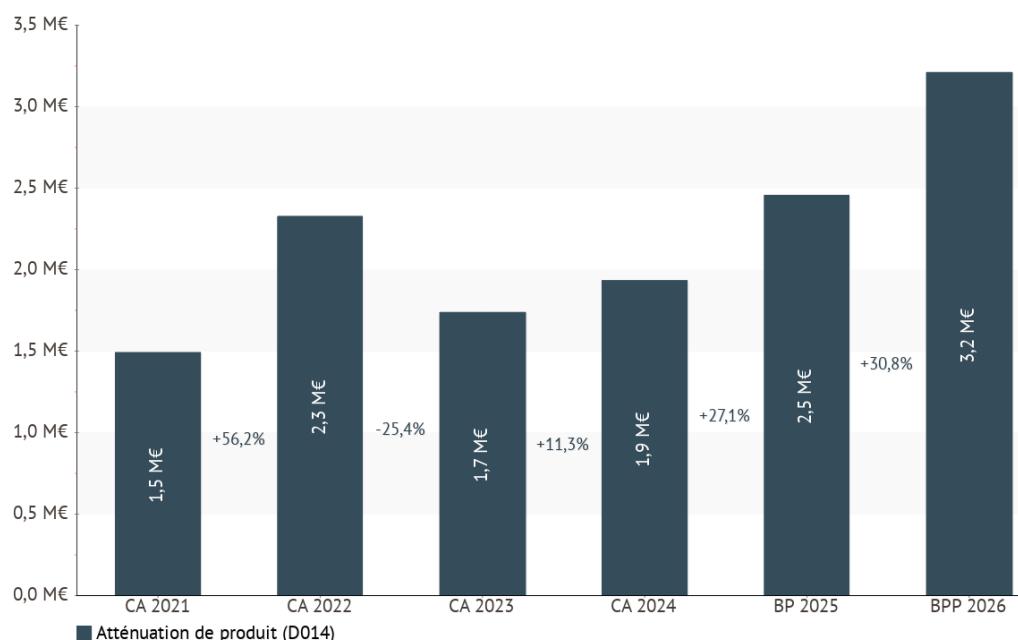
Les autres charges de gestion courante



Contributions aux organismes de regroupement :

- Le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées) au profit du Territoire dont le montant provisoire au titre de l'exercice 2026 est estimé à 8,7 M€.
- La participation de la Ville au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.
- La compensation des contrats des concessions des crèches pour les deux délégataires (Maison Bleue et Les Petits Chaperons Rouges)
- La participation communale aux frais de scolarité est en augmentation pour des élèves nogentais inscrits dans les établissements sous contrat d'association. Pour l'année scolaire 2025/2026, 588 élèves nogentais en élémentaire (contre 553 en 2024/2025) et 180 en maternelle (contre 175 en 2024/2025). Cette participation est calculée en fonction du nombre d'enfants nogentais accueillis dans les écoles privées sous contrat de la ville et du coût de revient d'un élève en maternelle et en élémentaire calculé par rapport au compte administratif de la ville.
- La ville continue de soutenir l'action des associations qui participent, avec leurs nombreux bénévoles, activement à la cohésion sociale et qui proposent pour les nogentaises et les nogentais des projets innovants. Malgré le contexte difficile le niveau de l'enveloppe sera maintenu en 2026.

Les atténuations de produits :



- La Ville de Nogent est contributrice du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Le montant du prélèvement est opéré sur la fiscalité et est estimé en 2026 à 0,65 M€.
- La loi MAPTAM introduit depuis l'exercice 2017 une nouvelle répartition du produit des amendes de police, ainsi que des obligations de versement à la Région et à Ile-de-France mobilités (IDFM). Par conséquent, la Ville a assuré le versement de 0,2 M€ en 2024 et 0,1 M€ en 2025 à ces deux organismes. Pour 2026, le prélèvement est estimé à 0,2 M€.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

- La Ville est redevable d'un prélèvement conformément à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Ce prélèvement est estimé pour 2026 à 1,40 M€ (pas de déduction faite des surcharges foncières).
- La Ville fait partie des contributeurs du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) (article 64 bis). Sa contribution était de 400 K€ pour 2025. Selon les dernières informations, pour 2026, les communes devraient être exemptées de ce dispositif.

1.3. L'équilibre financier de la Ville

Les grandes lignes financières sont des indicateurs qui permettent d'évaluer les niveaux d'épargne et d'équilibre du budget :

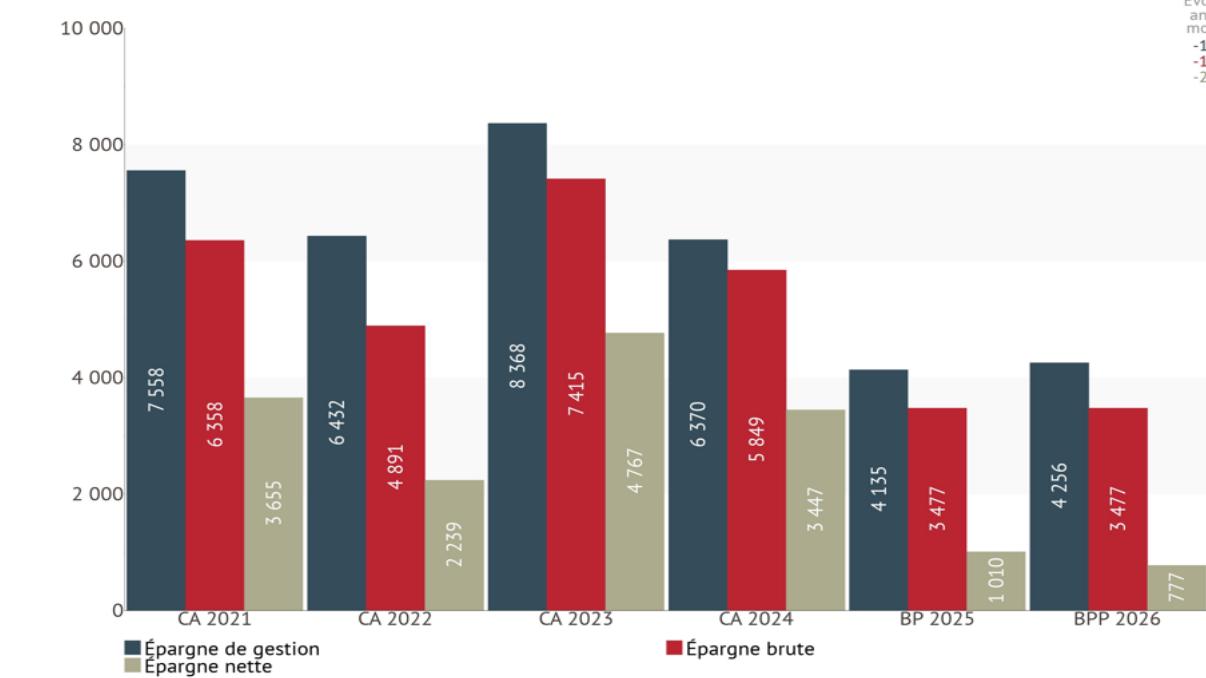
- L'épargne de gestion correspond à l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette non compris).
- L'épargne brute est la différence totale entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle est appelée autofinancement brut.
- L'épargne nette correspond au montant de l'épargne brute après le remboursement du capital de la dette.

Epargne de gestion, brute & nette :

Le niveau d'épargne brute devrait s'établir à un niveau de 3,4 M€. Cette forte baisse résulte d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes (effet ciseau). En 2024 et 2025, on constate une baisse de cette épargne liée à des mesures réglementaires sur la masse salariale et le nouveau dispositif DILICO qui impacte fortement les dépenses de la ville.

En 2026, la marge devrait encore se resserrer avec des recettes peu dynamiques (DMTO, une revalorisation des bases fiscales moins élevées qu'en 2025 et l'incertitude compte-tenu de l'absence de vote du budget de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture 094-219400520-20260114-26-01-DE Date de télétransmission : 16/01/2026 Date de réception préfecture : 16/01/2026
--



2.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les dépenses d'investissement

En raison du calendrier électoral, les orientations en matière d'investissement se limiteront aux projets déjà engagés par la collectivité dans le cadre de la présente mandature. Le budget 2026 précisera les conditions financières qui permettront la réalisation de ces projets. Ce budget tiendra compte aussi des orientations stratégiques développées par la Ville notamment sur le plan environnemental. En effet, en matière énergétique, la Ville a finalisé en 2024 son bilan relatif au décret tertiaire permettant ainsi de programmer des actions pluriannuelles sur son patrimoine bâti (rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo, poursuite d'installation des LED, modernisation du réseau d'éclairage public...). Par ailleurs, depuis 2025, les collectivités de plus de 3 500 habitants sont tenues de fournir une annexe budget vert à leur compte administratif ou leur compte financier unique.

Enfin, comme chaque année, une enveloppe dédiée au programme de gros entretien pour l'ensemble des bâtiments de la Ville a été prévue à hauteur de 4,1 M€ pour 2026.

Au total, en 2026, les dépenses d'équipement seraient estimées à **10 M€**.

Le projet Cœur de Ville

- Poursuite de la construction de la future halle centrale et des aménagements extérieurs.
- Elévation des structures porteuses en cours. Début des aménagement intérieurs à l'été 2026.
- Réception de l'ouvrage à la fin d'année 2026 ainsi que la requalification des voiries autour du nouveau marché central. Ces derniers travaux seront réalisés par l'EPT dans le cadre du transfert de gestion de ces voies, réalisé en 2025.
- Participation financière à la reconstruction du parking du marché en 2026.

Accusé de réception préfecture
Date de réception : 16/01/2026
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

La réhabilitation du Centre Nautique sous régie municipale

- Des travaux importants ont été réalisés en 2024 à hauteur de 1,8 M€ (dont 1,4 M€ subventionnés par l'Agence Nationale du Sport), comprenant principalement le remplacement des baies vitrées (à l'exception de la façade principale du 2ème étage), la rénovation de la chaufferie avec l'installation de nouvelles chaudières à haut rendement et le remplacement des pompes de filtration.
- La rénovation du centre nautique s'est poursuivie en 2025, avec la modernisation complète des douches et des sanitaires femmes y compris le remplacement des menuiseries de la façade principale au second étage.
- Les études nécessaires à la réfection des plages extérieures du centre nautique seront réalisées pour une programmation des travaux en 2027.

La rénovation des vitraux de l'église St Saturnin

- Réalisation en 2026 des travaux de rénovation des vitraux de l'Eglise.
- Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation du clocher programmés en 2027.

La réhabilitation du patrimoine sportif

La réfection du gazon synthétique et des pistes du stade Sous la Lune Alain Mimoun est programmée en une seule phase en 2027, permettant une économie d'échelle estimée entre 5 et 10 % sur le coût global des travaux. L'ensemble des études techniques a été réalisé en 2025 et la Région Ile-de-France a été sollicitée pour subventionner ce projet.

Le développement des mobilités

Suite au lancement du schéma directeur cyclable en 2023, la municipalité lancera plusieurs actions afin de promouvoir la mobilité durable, améliorer la sécurité des cyclistes, faciliter l'accès au stationnement, sensibiliser et éduquer, réduire la vitesse de circulation, favoriser l'usage du vélo par les agents.

L'étude de flux et du plan de circulation du cœur de ville se clôturera en février avec le rendu de différents scénarios élaborés avec la population. En fonction du scénario retenu par l'équipe municipale, des expérimentations seront mises en place courant 2026 dans le but de réduire la circulation des véhicules motorisés en centre-ville et privilégier les mobilités actives. Des aménagements plus importants pourront être réalisés à partir de 2027 : végétalisation, modification des trottoirs et chaussées, pose de mobilier urbain...

Deux projets structurants pour l'avenir sont en cours. D'une part, la continuité du réseau Vélo Ile de France (VIF) reliant le Bois de Vincennes au Boulevard Alsace-Lorraine au Perreux-sur-Marne via le Boulevard Strasbourg. Le coût des travaux sera pris en charge par la Région Ile de France et le Conseil Départemental. Cet aménagement pourrait affecter les possibilités de stationnement sur la voie publique. D'autre part, la création d'un piste cyclable bidirectionnelle reliant la passerelle du Pont de Nogent à la gare du RER E Nogent-Le Perreux (financement CD94 et MGP). Pour ces deux projets, le début des travaux est prévu en 2027.

Dans le cadre de la mise en conformité, d'ici le 31 décembre 2026, à la Loi d'orientation des Mobilités (LOM), la pose d'arceaux vélo en centre-ville se poursuivra, notamment devant les passages piétons. Ces installations, effectuées par la RATP et financées par Île-de-France Mobilités, seront réalisées au dernier trimestre 2026.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Par ailleurs, la ville dispose actuellement d'une flotte de 6 vélos électriques de service. L'objectif est de la renforcer par l'acquisition de 4 nouveaux vélos en 2026. La pose de bornes de recharge sera également expérimentée.

De plus, la ville a sollicité le Conseil Départemental pour installer des SAS vélo (zones d'attente pour cyclistes) devant certains feux tricolores situés sur les voies départementales. Parallèlement, elle expérimentera ces aménagements sur les voies communales, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes.

Enfin, après une première expérimentation en 2025 avec une classe de CM2 de l'école Victor Hugo, la ville souhaite proposer à l'Education Nationale un cycle complet de formation du savoir rouler à vélo, à destination d'un niveau de classe (CM1 ou CM2) d'une école élémentaire pour l'année scolaire 2026-2027.

La poursuite de la transition numérique au sein des services

La ville a diminué le coût des prestations de « Support et infogérance » par des investissements réalisés en 2025 tels que les acquisitions de nouvelles bornes Wifi dans les écoles, la fin du marché d'infogérance des écoles, la rationalisation des sauvegarde Offices 365....

En s'appuyant sur le syndicat Infocom' 94, l'année 2026 sera marquée par la mise en place d'importants projets tels que la mise en place du parapheur électronique, la mise en place du gestionnaire de mot de passe afin d'augmenter encore la sécurité informatique, le redéploiement de la dématérialisation des délibérations, le déploiement de la solution millénium pour la résidence autonomie.

Par ailleurs, il est prévu l'acquisition de nouveaux logiciels (un ATS pour la gestion des recrutements, gestion de la verbalisation pour la police municipale, gestion des baux). De plus, la collectivité souhaite acquérir quelques licences Copilot Pro, l'IA destinée à la suite bureautique Microsoft 365 déjà existante en version libre sur les postes informatiques.

La solidarité pour les plus fragiles

En 2025, la Direction des Affaires Sociales à travers le service « handicaps santé » a poursuivi les évènements initiés dans le cadre de l'opération « Tous unis » ; les ciné-débats ont permis de sensibiliser les nogentais à lutte contre les violences faites aux femmes et à la santé mentale. Dans le même domaine un travail mené sur le diagnostic territorial santé handicaps a débouché sur des actions autour de la parentalité notamment la conférence sur les écrans et la cyberaddiction. La ville a organisé également des journées don du sang et de prévention santé en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels (Mars bleu, Octobre rose). 2026 devrait voir se poursuivre les actions engagées.

Le Conseil des Sages s'est associé à l'organisation de la dictée intergénérationnelle et permis de mobiliser des volontaires de l'Heure civique. Cette même attention en faveur des seniors devrait se traduire par la conduite et le maintien de plusieurs actions en faveur des seniors (repas annuel, organisation de la semaine bleue, distribution de coffrets gourmands).

L'application du quotient familial dans la tarification des services constitue un autre moyen de venir en aide aux nogentais et le CCAS, en complément, peut apporter une aide aux familles en difficulté.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

La réévaluation modérée des tarifs des cantines, en janvier 2025, inférieure à l'augmentation des coûts des prestations fournies, participe également à l'effort supplémentaire en faveur du pouvoir d'achat des familles.

La gestion des affaires sociales conserve les mêmes priorités pour la ville : soutenir les plus fragiles et créer du lien social entre les différentes générations.

2.2. Les recettes d'investissement

Elles sont principalement constituées :

- du FCTVA calculé sur les investissements réalisés en année N-2,
- des taxes d'aménagement : jusqu'en septembre 2022, elles étaient payées au moment de la délivrance du permis de construire. Avec la loi de finances pour 2021, leur recouvrement a basculé du Ministère de la Transition écologique vers celui des Finances. Ceci a engendré de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion informatique. En outre, il a été décidé que cette taxe serait perçue non plus au début, mais à la fin des travaux. Ce transfert de gestion a engendré de nombreux retards de perception La Ville qui percevait jusqu'à présent une recette supérieure à 1,5 M€ a perçu en 2025, 300 K€.
- des subventions d'équipement, des amortissements, de l'emprunt, de l'autofinancement et des ventes de patrimoine.

Hors emprunt et hors cessions, les recettes d'investissement seraient évaluées pour l'année 2026 à **2,9 M€**.

Le niveau maximum estimé à ce jour pour l'emprunt d'équilibre budgétaire de l'année 2026 s'élèverait à 8 M€, sachant que des cessions seront réalisées sur l'exercice 2026, notamment les anciens locaux de Nogent Présence ou le Nogentel.

2.3. Evolution de la dette

Depuis plusieurs années, la Ville s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

Situation économique actuelle et prévisions sur les taux d'intérêt

Grâce à la diminution de l'inflation en zone euro, la Banque Centrale Européenne a diminué le taux de dépôt 4 fois en 2025, amenant ce dernier de 3,00% à 2,00% en juin dernier. Depuis les taux directeurs sont inchangés. Dans une approche « basée sur les données », la BCE prendra ses décisions au cas par cas.

Les niveaux actuels d'inflation ne justifient plus une baisse des taux directeurs dans les prochaines semaines. La stabilité des taux court terme demeure le scénario central. Dans ce contexte, les taux d'intérêt ont connu les évolutions suivantes :

- Portés par un retour de la croissance mais aussi par les nombreux risques géopolitiques, les taux long terme sont en hausse. Cette tendance devrait se poursuivre avec toujours une forte volatilité.
- Les taux court terme devraient rester autour de 2,00% tant que la Banque Centrale Européenne n'enverra pas le signal d'un resserrement monétaire.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026



© PerfOrm 2025

Sur le recours à l'emprunt des Collectivités Locales : Malgré une demande de crédits importants pour l'ensemble du secteur public local, l'accès à la liquidité est resté facile pour la majorité des collectivités locales. Les mises en concurrence ont permis d'obtenir 4 ou 5 propositions en moyenne.

Les principaux acteurs demeurent : La Banque Postale, l'Agence France Locale, la Société Générale et les Caisses régionales du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

A noter, la présence plus importante de la Banque des Territoires grâce à des enveloppes bonifiées pour accompagner certains projets spécifiques (écoles, rénovation énergétique, eau et assainissement...).

Les conditions de marché se sont plutôt dégradées tout au long de l'année :

- Les marges sur Euribor dépassent le seuil de 1,00% et sont pénalisées par le contexte financier et politique de l'Etat français.
- Les taux fixes approchent 4,00% en cette fin d'année 2025.

Baromètre Orfeor360 au 15/12/2025

		Propositions bancaires : TAUX FIXE (marges incluses)						Propositions bancaires : MARGES SUR EURIBOR 3 MOIS											
BAROMÈTRE ORFEOR	Rating emprunteur	15 ans		20 ans		25 ans		30 ans		BAROMÈTRE ORFEOR	Rating emprunteur	15 ans		20 ans		25 ans		30 ans	
	Très bon	3,6%	0	3,72%	0	3,88%	0	3,99%	0		Très bon	0,81%	0	0,84%	0	0,89%	0	0,95%	0
	Moyen	3,81%	0	3,93%	0	4,04%	0	4,06%	0		Moyen	0,95%	0	1,00%	0	1,04%	0	1,06%	0
	Degrade	3,99%	0	4,09%	0	4,14%	0	4,22%	0		Degrade	1,08%	0	1,14%	0	1,17%	0	1,18%	0

L'encours global de dette du budget de la ville présente au 1^{er} janvier 2026 les caractéristiques suivantes :

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

Données au 01/01/2026

	01/01/2026	
Encours	27 879 700,51	↗
Nombre d'emprunts	19	↗
Taux moyen	2,76%	↘
Durée résiduelle	15 ans 2 mois	↗

Banques	Montant	Part
Sté de Fin. Local	7 295 370,07	↘
Agence France Locale	5 700 000,00	↘
Banque des Territoires	3 886 390,74	↗
CAFFIL/LBP	3 625 000,14	↘
Caisse d'Epargne	3 575 000,00	↘
Crédit Agricole	2 962 500,00	↗
Banque Populaire	312 280,92	↘
Société Générale	305 075,75	↘
Crédit Coopératif	218 082,89	↘
Total	27 879 700,51	100,00%

Classification Gissler	Montant	Part
A1	25 699 050,70	↗
E1	2 180 649,81	↘
Total	27 879 700,51	100,00%

Stratégies	Montant	Part
Taux Fixe	22 112 675,70	↗
Livret A	3 586 375,00	↗
Taux Structuré	2 180 649,81	↘
Total	27 879 700,51	100,00%

Données au 01/01/2025

01/01/2025	
23 798 075,50	4 081 625,01
16	3
2,90%	-0,14%
13 ans 5 mois	+ 1 an 9 mois

Montant	Ecart 2025/2026
7 750 444,23	-455 074,16
6 000 000,00	-300 000,00
441 029,78	3 445 360,96
3 991 666,78	-366 666,64
4 075 000,00	-500 000,00
0,00	2 962 500,00
621 767,20	-309 486,28
598 049,65	-292 973,90
320 117,86	-102 034,97
23 798 075,50	4 081 625,01

Montant	Ecart 2025/2026
21 429 079,67	4 269 971,03
2 368 995,83	-188 346,02
23 798 075,50	4 081 625,01

Montant	Ecart 2025/2026
21 429 079,67	683 596,03
0,00	3 586 375,00
2 368 995,83	-188 346,02
23 798 075,50	4 081 625,01

L'encours augmente de 4,081 M€. Cette augmentation s'explique par les remboursements contractuels des emprunts à hauteur de 2,508 M€ et par l'encaissement de nouveaux emprunts à hauteur de 6 590 000€ sur l'exercice 2025.

Le taux moyen sur 2026 (2,76% vs 2,90%) diminue notamment du fait de l'intégration de 3,290 M€ sur Livret A. Le taux actuel résiduel au 1^{er} janvier 2026 (2,85% vs 2,60%) augmente du fait de l'impact des nouveaux emprunts sur l'extinction de la dette.

Les indicateurs de durée (durée résiduelle moyenne et vie moyenne résiduelle) augmentent mécaniquement du fait des encaissements des nouveaux emprunts.

Evènements sur l'exercice 2025 – Budget Ville

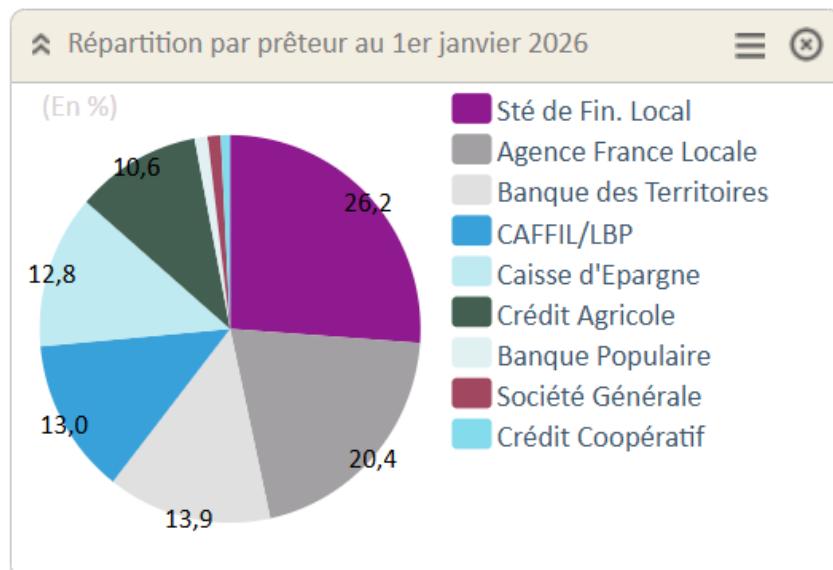
Sur l'exercice 2025, la Ville a remboursé 2 508 374,99€ de capital et a supporté 690 K€ de charges financières. La Ville a également payé 5 150€ de frais de dossier pour la mise en place de 3 nouveaux emprunts pour un montant de 6,590 M€, qui ont été mobilisés sur l'exercice. Pour financer ses reports d'investissement 2025, la Ville a contractualisé 1 emprunt de 2 M€ présentant une phase de mobilisation allant jusqu'au 05/06/2027.

Au regard des fortes tensions pouvant peser sur le solde au Trésor Public, la Ville a renouvelé un financement court terme (ligne de trésorerie) sur l'exercice 2025. Il y a eu un mouvement en décembre depuis sa mise en place le 13/10/2025.

Enfin sur l'exercice 2025, la Ville n'a pas réalisé d'opérations de gestion active de la dette (arbitrages entre

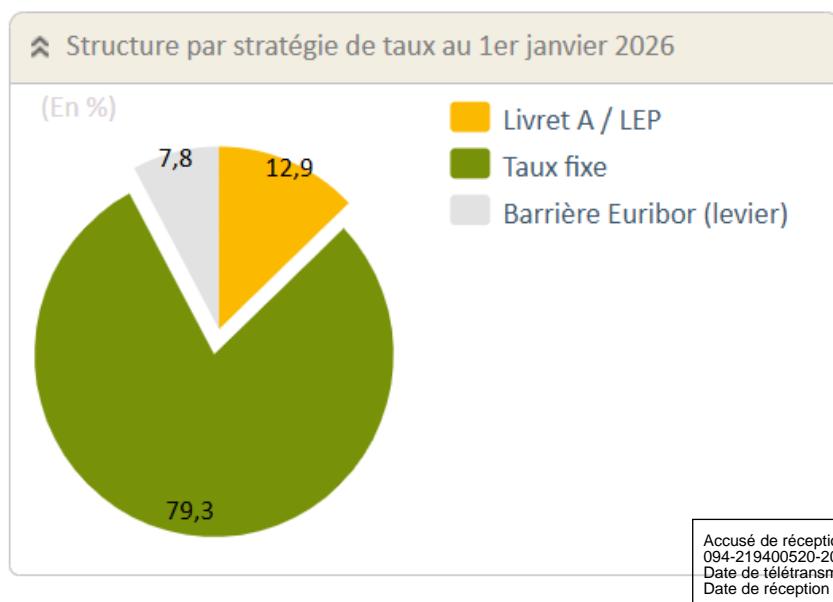
index, remboursement anticipé, désensibilisation, réaménagement ou refinancement).

L'encours global de dette du Budget Ville présente au 1^{er} janvier 2026 les caractéristiques suivantes :



Prêteur	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2026	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Sté de Fin. Local	7 750 444,23	32,57%	7 295 370,07	26,17%
Agence France Locale	6 000 000,00	25,21%	5 700 000,00	20,44%
Banque des Territoires	441 029,78	1,85%	3 886 390,74	13,94%
CAFFIL/LBP	3 991 666,78	16,77%	3 625 000,14	13,00%
Caisse d'Epargne	4 075 000,00	17,12%	3 575 000,00	12,82%
Crédit Agricole	0,00	0,00%	2 962 500,00	10,63%
Banque Populaire	621 767,20	2,61%	312 280,92	1,12%
Société Générale	598 049,65	2,51%	305 075,75	1,09%
Crédit Coopératif	320 117,86	1,35%	218 082,89	0,78%
Total	23 798 075,50	100,00%	27 879 700,51	100,00%

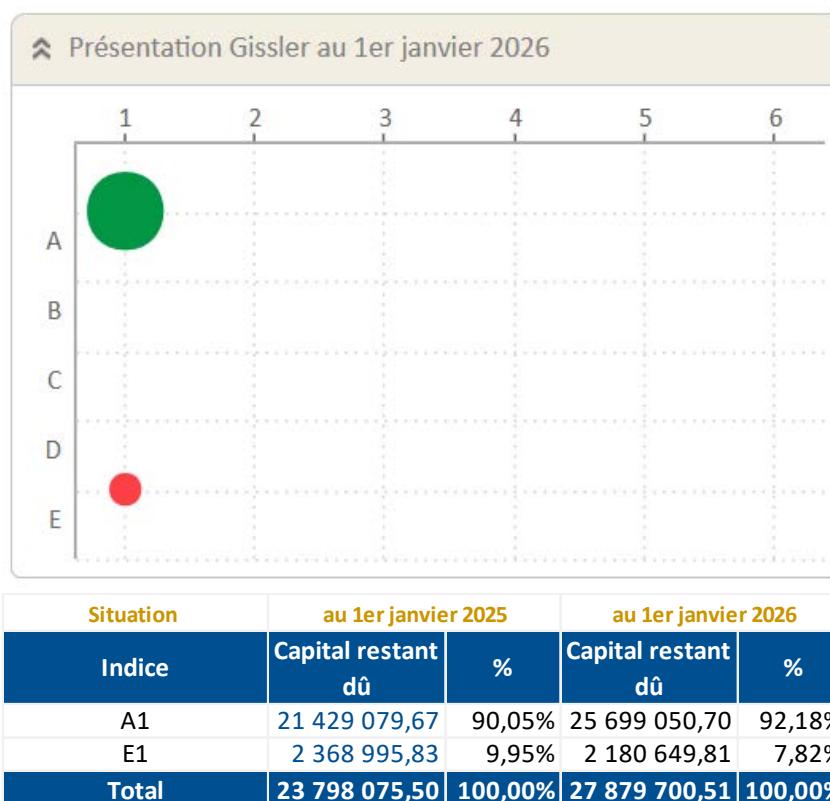
L'encours global de dette du Budget Ville, structuré par index, présente au 1^{er} janvier 2026 les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2026	
Indice	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Taux Fixe	21 429 079,67	90,05%	22 112 675,70	79,31%
Livret A	0,00	0,00%	3 586 375,00	12,86%
Taux Structuré	2 368 995,83	9,95%	2 180 649,81	7,82%
Total	23 798 075,50	100,00%	27 879 700,51	100,00%

La Ville bénéficie d'une sécurité budgétaire au 1^{er} janvier 2026 avec plus de 79% de l'encours souscrit à taux fixe. La Ville a mis en place sur l'exercice 2025 des emprunts sur Livret A dans le cadre d'enveloppe spécifique Transition écologique bénéficiant de niveaux de marges bonifiés. La part de cet encours est de près de 13% de l'encours. La part de taux structuré portant sur une Barrière Euribor représente un peu moins de 8% de l'encours de la Ville. Cet encours est porté par un emprunt dont le taux d'intérêt jusqu'au 01/08/2028 est fonction de l'évolution de l'index Euribor 12 mois.

L'encours global de dette du Budget Ville, **selon la classification « Gissler »** présente au 1^{er} janvier 2026 les caractéristiques suivantes :



Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours. Cette cartographie a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.

Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2.8),
- un critère important pour le *benchmark* réalisé par les établissements financiers

094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

La Ville de Nogent-sur-Marne détient au 1^{er} janvier 2026 une dette sur le Budget Ville classée en 1A à plus de 92% et en E1 pour près de 8%.

Charges budgétaires 2026

Concernant la charge prévisionnelle en intérêts, cette dernière est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Euribor 12 mois à 3,00% pour l'exercice 2026. Il s'agit d'une hypothèse sécurisante amenant l'application du taux bonifié sur l'emprunt portant sur la stratégie Barrière sur Euribor 12 mois post-fixé.
- Livret A à 1,70%. Il s'agit d'une hypothèse sécurisante dans la mesure où le Livret A peut être amené à baisser au regard du niveau de l'Inflation France Hors Tabac entrant dans son calcul.

Prospective à partir du 1^{er} janvier 2026



L'annuité s'établit à plus de 3,4 M€ en 2026 puis à 3 M€ sur l'exercice 2027 avec l'intégration de l'emprunt de 2 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole. L'extinction en annuités montre une baisse importante du remboursement de capital à partir de 2028 du fait de l'extinction de nombreux emprunts. La situation financière de la Ville mais également la structure saine et maîtrisée de sa dette ont inscrit la Ville dans un contexte favorable pour obtenir des conditions de financement très compétitives lors des dernières campagnes de recherche de financements moyen et long terme. Le profil de remboursement de la dette doit être pris en compte pour étudier la capacité de la Ville à supporter les financements par emprunt des investissements des années à venir.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

CONCLUSION

Au moment où ce rapport d'orientation budgétaire 2026 est élaboré, notre pays ne dispose toujours pas de loi de finances pour l'année en cours mais seulement d'une loi spéciale qui permet à l'Etat de recouvrer l'impôt et d'engager les dépenses dans le cadre de son budget précédent. Dans le même temps, la nécessité d'un redressement des comptes publics s'avère de plus en plus indispensable en raison d'une dette globale du secteur public qui ne cesse de croître années après années.

En conséquence, les collectivités locales peuvent craindre pour 2026 des jours difficiles, avec de fortes incertitudes sur les moyens dont elles pourront disposer pour assurer leur équilibre financier et garantir le financement de leurs investissements.

Ce contexte très contraint et très incertain ne doit pas nous paralyser et nous empêcher de tenir les engagements pris dans l'intérêt des Nogentais et notamment des plus fragiles. Le maintien d'un service public de qualité au plus près des besoins des Nogentais, la poursuite des travaux de rénovation en faveur de la transition énergétique et écologique et l'avancement des grands projets, comme celui de la Halle du Marché et de son parking, constituent la pierre angulaire de nos réalisations pour l'exercice à venir.

Ces orientations qui s'inscrivent dans la continuité des actions engagées tout au long de la mandature traduisent la volonté de l'équipe municipale de tenir jusqu'à leur terme les engagements pris, et tout ceci sans augmentation des taux d'imposition depuis plus de dix ans ni mise en péril des équilibres financiers de la Ville.

Le budget 2026 qui sera présenté en février prochain s'inspirera de ces orientations, sous réserve bien entendu de ce qui sera d'ici là adopté par le Parlement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260114-26-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026